

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la ville de Carleton-sur-Mer tenue le 1^{er} février 2010, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

10-02-43 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y ajoutant le point suivant :
✓ Lettres de félicitation

10-02-44 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – RÉUNIONS DES 9 DÉCEMBRE 2009, 11 JANVIER 2010 ET 25 JANVIER 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux des réunions du 9 décembre 2009, 11 janvier 2010 et du 25 janvier 2010 *en y corrigeant la résolution 09-12-431 adoptée lors de la réunion extraordinaire du 9 décembre 2009:*

Corriger la résolution 09-12-431 à l'effet d'y ajouter *de la Corporation* au 4^e paragraphe. *La résolution 09-12-431 corrigée devrait se lire comme suit:*

« 09-12-431 RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION 09-04-113.2

Il est consigné au procès-verbal que tous les conseillers ont renoncés, par écrit, à l'avis de convocation de cette séance.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a acceptée par résolution le 4 juin 2007 de contribuer financièrement au projet du Centre de Congrès régional de la Gaspésie jusqu'à concurrence d'un montant de 250 000 \$ en services offerts par la Ville dans le cours normal de ces activités et/ou en congé de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Congrès régional de la Gaspésie a fait valoir que ce type d'aide ne répond pas à ces besoins;

*Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité*

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de rembourser capital et intérêts d'un prêt contracté au montant de 225 000 \$ par le conseil d'administration de la Corporation du Centre de Congrès régional de la Gaspésie auprès du Centre financier aux entreprises. Ce prêt serait remboursé par un versement de 50 000 \$ par année, à partir du 1^{er} janvier 2011.

Il est également résolu de mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et monsieur Denis Henry, maire, pour la signature des documents requis à cet effet. »

10-02-45 COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2009 ET AU 30 JANVIER 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des dépenses pour approbation au **31 décembre 2009** soit acceptée pour un montant total de 318 350.68 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 décembre 2009.

André Allard, trésorier

QUE la liste des dépenses pour approbation au **30 janvier 2010** soit acceptée pour un montant total de 358 454.51 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 janvier 2010.

André Allard, trésorier

**10-02-46 CENTRE DE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA GASPÉSIE –
MODIFICATION À LA RÉOLUTION 09-12-431**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-12-431 par laquelle le conseil municipal s'est engagé envers la Corporation du Centre de Congrès régional de la Gaspésie en regard avec la contribution financière à injecter au projet un montant de 225 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' en 2009, le conseil avait passé un crédit pour le dossier de taxe au montant de 24 760.49 \$ comme faisant partie de la mise de fonds au projet;

CONSIDÉRANT les discussions que les membres du conseil ont eues ensemble le 9 décembre 2009 où il avait été décidé de renverser ce crédit de taxes en 2010 sur le dossier F 0630-59-7903;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte de renverser le crédit mentionné précédemment en 2010.

**10-02-47 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉUNION DU 27 JANVIER
2010**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'accepter les recommandations consignées au rapport du Comité consultatif d'urbanisme pour la réunion qui s'est tenue le 27 janvier 2010.

**10-02-48 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DES
NOUVEAUX MEMBRES**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

- 1) De nommer les personnes suivantes comme **membres du CCU représentant les citoyens**:
 - M. Claude Bolduc, membre
 - M. Normand Doucette, membre
 - M. Joey Fallu, membre
 - M. Régent Leblanc, membre
 - M. André Allard, membre
- 2) De nommer les personnes suivantes comme **représentants du conseil au CCU**:
 - M. Donald Falardeau, représentant
 - M. Lauréat Plante, représentant
- 3) De nommer les personnes suivantes comme **président et secrétaire au CCU**:
 - M. André Allard, président
 - Mme Caroline Asselin, secrétaire

10-02-49 RÈGLEMENT 2010-167 – ABROGATION DU RÈGLEMENT 2007-107 SUR LES ARTÈRES COMMERCIALES

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-167 abrogeant le règlement 2007-107 concernant le programme d'aide à la revitalisation des artères commerciales soit adopté, tel que présenté.

10-02-50 PROJET DE RÈGLEMENT 2010-168 - TARIFICATION D'UTILISATION DU SITE DE TRANSBORDEMENT DE MATÉRIAUX SECS

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-168 concernant la tarification d'utilisation du site de transbordement des matériaux secs soit adopté, tel que présenté.

10-02-51 PROJET DE RÈGLEMENT 2010-169 - TARIFICATION DE PATINAGE LIBRE À L'ARÉNA, DU SKI AUX ARPENTS VERTS ET DES ACTIVITÉS LIBRES OFFERTES PAR LA VILLE

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-169 concernant la tarification de patinage libre à l'aréna, du ski aux arpentés verts et des activités libres offertes par la ville soit adopté, tel que présenté.

10-02-52 ENTRETIEN ROUTE ST-LOUIS - MANDAT À CAROLINE ASSELIN POUR AUTORISER LE COMITÉ DES RÉSIDENTS DE LA ROUTE ST-LOUIS ET TEMREX

CONSIDÉRANT QUE la demande du Comité des résidents de la route St-Louis pour l'entretien d'hiver pour la route St-Louis ainsi que la demande de la compagnie Temrex risque d'être des demandes récurrentes;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, afin d'autoriser le Comité des résidents de la route St-Louis ainsi que la compagnie Temrex à effectuer l'entretien d'hiver de la route St-Louis, à chaque année, lorsque les conditions prévues au règlement 2009-165, qui permettent l'ouverture temporaire de la route St-Louis, sont remplies.

10-02-53 DIRECTEUR DE L'URBANISME – RÈGLEMENT HORS COURS

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, à l'effet de signer l'entente globale, finale et complète ainsi que les transactions dans le dossier « Roland Besnier contre Ville de Carleton-sur-Mer » dans le but de régler hors cours la demande de monsieur Roland Besnier à la commission des Relations de travail pour la somme de 25 000 \$ à être versée conformément à l'entente et de lui remettre une attestation d'emploi.

**10-02-54 ROCHE LTÉE - PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET D'HONORAIRES -
DÉSAFFECTATION DES BARRAGES**

Ce dossier est porté à l'étude.

**10-02-55 CAUREQ – FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911 -
VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec, dont le siège social est situé au 400, avenue Sirois, Rimouski (Québec) G5L 6E2, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libérateur pour l'Agence à l'égard de la Ville de Carleton-sur-Mer tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

**10-02-56 DOSSIER M. JEAN SIMONEAU – SERVITUDE DE TUYAUX AU 104,
ROUTE LEBLANC À SAINT-OMER**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et monsieur Denis Henry, maire, pour la signature d'un acte de servitude concernant le passage de tuyau sur le lot 1-2 partie, rang de Seigneurie de Shoolbred et 1A-2 partie, rang I, canton Carleton, appartenant à monsieur Jean Simoneau du 104, rue Leblanc à Saint-Omer;

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, pour choisir un notaire dans ce dossier.

10-02-57 CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal siègeront aux dates et aux endroits ci-dessous pour les réunions régulières de l'année 2010:

DATE	HEURE	ENDROIT
Le lundi 1 ^{er} février	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Le lundi 1 ^{er} mars	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Le mardi 6 avril	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Le lundi 3 mai	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Le lundi 7 juin	20 h	salle de l'O.T.J. de Saint-Omer
Le lundi 5 juillet	20 h	salle de l'O.T.J. de Saint-Omer
Le lundi 2 août	20 h	salle de l'O.T.J. de Saint-Omer
Le mardi 7 septembre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Le lundi 4 octobre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Le lundi 1 ^{er} novembre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Le lundi 6 décembre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent

10-02-58 HORAIRE DES FÊTES 2010

CONSIDÉRANT l'article 11.13 Congé hebdomadaire de la convention collective des employés (es) de la Ville de Carleton-sur-Mer qui stipule que :

11.13 Congé hebdomadaire

« Lorsqu'un congé survient durant un jour de congé hebdomadaire, ce congé férié est reporté au jour ouvrable précédant ou suivant ce congé hebdomadaire après entente entre les parties; »

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'hôtel de ville fermera le 23 décembre 2010 à 16 h et ouvrira le 3 janvier 2011 à 8 h.

Il est par ailleurs entendu que la fermeture de l'hôtel de ville n'affecte pas la poursuite des autres services de la ville, tels les travaux publics et les loisirs.

10-02-59 ACHAT DE TROIS (3) ORDINATEURS – HÔTEL DE VILLE

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE suite à la demande de propositions effectuées, le conseil municipal accepte la proposition de Services informatiques Gilles Bujold inc. au montant de 3 518.31 \$ pour l'achat de trois (3) ordinateurs en remplacement des ordinateurs pour les postes de travail de Sylvie Bernard, Louise-Marie Leblanc et Marie-Ève Allard.

QUE le financement de cet achat soit effectué par le fonds de roulement pour la somme de 3 362.46 \$ pour une période de trois (3) ans à compter de janvier 2011.

10-02-60 CPTAQ – M. SERGE LEBLANC, 1136, BOULEVARD PERRON

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande de monsieur Serge Leblanc auprès de la CPTAQ concernant un usage autre que l'agriculture pour les lots 8C-1 partie et 8D-2 partie du rang I Ouest, canton Maria considérant que la Ville envisage un projet de règlement pour permettre l'usage « para-industriel » sur ce lot.

10-02-61 RECONNAISSANCE D'UN CHEMIN PRIVÉ

CONSIDÉRANT le rapport du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 2 mai 2006;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 06-06-135 ne mentionne pas la recommandation du CCU à l'effet d'officialiser le titre de « chemin privé » à une partie du lot 9-10, rang I Est, canton Maria;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

D'officialiser le titre de « chemin privé » à cette partie de lot compte tenu que ledit chemin désert actuellement 5 lots dont 3 lots sont construits sur une largeur de 7.5 mètres et sur une distance de ± 99 mètres.

10-02-62 PERMIS D'INTERVENTION MTQ (TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DE TRANSPORTS QUÉBEC)

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer déléguée par Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière ou par monsieur Bernard Dugas, directeur des travaux publics, est autorisé à signer tous documents relatifs au permis d'intervention.

10-02-63 TRANSACTION – DOSSIERS CSST :

10-02-63.1 TRANSACTION DOSSIER CSST – MANDAT À Me CAROLINE ASSELIN

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, pour la signature de la transaction en vertu des *articles 2631ss du code civil du Québec* dans le dossier de monsieur Marcel Lévesque, de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

10-02-63.2 TRANSACTION DOSSIER CSST - TROP PAYÉ (14 PREMIERS JOURS)

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, pour la signature d'une transaction dans le dossier de monsieur Pierre-Marie Degrasse contre la CSST et la Ville de Carleton-sur-Mer incluant une renonciation à réclamer le trop payé des 14 premiers jours auprès de M. Degrasse.

10-02-64 CONTRAT D'ENTRETIEN HORTICOLE

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

De mettre la proposition pour l'entretien horticole des espaces aménagés de la Ville de Carleton-sur-Mer, saison 2010, à l'étude.

De mandater monsieur Lauréat Plante, conseiller municipal, pour la formation d'un comité concernant les aménagements horticoles de la ville.

10-02-65 DEMANDE DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES – ASSOCIATION DES GOLFEURS

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande de monsieur Sandro Cormier à l'effet de procéder au retrait de son nom à titre d'administrateur de l'Association des golfeurs et de payer les frais de 80 \$ requis par cette demande.

10-02-66 FONDATION RÊVES D'ENFANTS – DEMANDE DE GRATUITÉ DU CENTRE LÉOPOLD-LECLERC

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

D'acquiescer à la demande de collaboration de la Fondation Rêves d'enfants pour l'utilisation gratuite de l'aréna lors de leur tournoi de hockey amical qui aura lieu les 19, 20 et 21 février prochains au Centre Léopold-Leclerc.

10-02-67 DEMANDE DU CLUB LIONS - FÊTE AUX ARPENTS VERTS

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise au Club Lions de Carleton l'accès gratuit au chalet des Arpents Verts, la gratuité des tubes, le droit d'accès gratuit et le tirage de 2 passes pour une fête qui aura lieu aux Arpents Verts le samedi 6 février 2010.

10-02-68 DEMANDES DE DON :

10-02-68.1 DEMANDE DE DON - CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-OMER – TÉLÉTHON 2010

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

D'effectuer un don au montant de 200 \$ pour la 34^e édition du Téléthon des Chevaliers de Colomb selon la politique de don en vigueur.

10-02-68.2 DEMANDE DE DON - O.T.J. DE SAINT-OMER

Ce dossier est porté à l'étude

10-02-69 LETTRES DE FÉLICITATION

10-02-69.1 LETTRE DE FÉLICITATION – M. STÉPHANE BOUDREAU

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

De faire parvenir une lettre de félicitation à monsieur Stéphane Boudreau et à son équipe du Centre de Congrès pour la soirée du 30 janvier dernier dont le but était d'amasser des fonds pour les sinistrés d'Haïti.

10-02-69.2 LETTRE DE FÉLICITATION – ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CARLETON-SUR-MER

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

De faire parvenir une lettre de félicitation à l'Association des pompiers volontaires de Carleton-sur-Mer pour leur travail concernant l'érection d'un sapin de Noël sur un terrain adjacent à l'hôtel de ville.

10-02-70 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 10, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever l'assemblée.

Accepté.